DÉLIVRANCE CARTE IDENTITÉ ET PASSEPORT

DÉMARCHES À SUIVRE

Vous devez prendre un rendez-vous auprès des secrétariats des Mairies habilitées.

Avant de prendre ce rendez-vous, vous devez effectuer **une pré-demande** en ligne sur le site de l'**A.N.T.S.** (Agence Nationale des Titres Sécurisés) : https://ants.gouv.fr/

Si vous n'avez pas la possibilité de le faire vous-même ou de vous faire aider par une tierce personne, n'hésitez pas à nous contacter au 04.73.94.22.14 aux heures d'ouverture, nous sommes là pour vous accompagner.

Les Mairies habilitées les plus proches pour obtenir un rendez-vous :

- → Mairie de Noirétable au 04.77.24.70.12
- → Mairie de Thiers au 04.73.80.88.80

Lors de ce rendez-vous, il vous sera demandé :

	Le numéro de la pré-demande ou l'imprimé-récapitulatif que vous aurez obtenu suite à votre
démar	che en ligne sur le site de l'A.N.T.S.
	1 photo d'identité récente non découpée au format réglementaire
	Votre carte d'identité ou votre passeport (périmé.e. ou en limite de péremption)
	1 acte de naissance récent à demander à la Mairie du lieu de naissance : → Pour les titres périmés depuis plus de 5 ans → Pour les titres perdus ou volés
	Justificatif de domicile récent (facture d'électricité, téléphone, taxe habitation) à votre nom et à l'adresse exacte (que vous aurez également indiquée sur la pré-demande A.N.T.S) + 1 attestation de domicile délivrée par la Mairie si nécessaire
<u>NB :</u>	Si vous êtes hébergé : justificatif de domicile de l'hébergeur + attestation d'hébergement + carte d'identité de l'hébergeur
	Mineurs : carte d'identité du parent présent pour la demande de la personne mineure
<u>NB :</u>	Si garde alternée : jugement du Tribunal
	Justificatif de voyage (mail du billet d'avion, attestation employeur) si le départ est imminent
	Déclaration de perte ou de vol (Cerfa 14011*02) si nécessaire
	1 Timbre fiscal (acheté en ligne ou dans un bureau de tabac) pour les cas suivants : → Timbre de 25.00 € pour une carte d'identité perdue ou volée → Timbre de 17.00 € pour la demande d'un « passeport enfant » de moins de 15 ans → Timbre de 42.00 € pour un « passeport enfant » de 15 à 17 ans → Timbre de 86.00 € pour un « passeport adulte »

ATTENTION : nous vous rappelons que les services habilités étant moins nombreux et très sollicités, nous vous conseillons de faire votre demande suffisamment tôt car le délai d'obtention peut être supérieur à 3 semaines !